

Intitulé	Conseiller pédagogique départemental au NUMERIQUE
Affectation	DSDEN DE LA SARTHE
Secteur d'intervention	département
Missions	<p>Le Conseiller Pédagogique Départemental au numérique (CPD numérique) est un enseignant formateur du premier degré, exerçant à temps plein, déchargé de son service d'enseignement. Il est implanté administrativement à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.</p> <p>Placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge du numérique, le CPD numérique coordonne le pôle départemental au numérique 1er degré et ses compétences sont mises au service du pilotage de la mission départementale en faveur du développement des usages numériques.</p> <p>Il est ainsi amené à intervenir au sein des pôles de formation et auprès des équipes de circonscription de façon à renforcer les compétences et l'autonomie de chacun.</p> <p>Il peut être amené à représenter l'IEN numérique dans différentes situations professionnelles : groupes de pilotage, de travail, opérations de communication, actions éducatives, etc.</p> <p>Le CPD numérique a principalement une mission d'ordre pédagogique mais sa contribution peut aussi être requise dans le cadre de toute action liée aux programmes de travail de la circonscription, du département, de l'académie.</p> <p>Le CPD numérique est un référent départemental auprès des circonscriptions. Il coordonne l'action des référents numériques au sein des groupes de réflexion départementaux. Il suit lui-même, en accord avec l'IEN numérique, les dossiers départementaux prioritaires.</p> <p>Il participe aux réflexions départementales et académiques. Il apporte sa contribution à la définition et au suivi de projets fédérateurs nationaux, académiques et départementaux auxquels sont associées les circonscriptions. Il organise et conduit des actions de formation inscrites dans le volet départemental de la formation continue et accompagne les enseignants entrant dans le métier.</p> <p>Il peut aussi être amené à représenter l'IA-DASEN ou l'IEN chargé de la mission numérique dans le cadre de certaines réunions ou certaines actions publiques. Il arrête un projet de fonctionnement annuel validé, pour l'IA-DASEN, par l'IEN chargé de la mission numérique. À la fin de chaque année scolaire un bilan d'activité est soumis à l'IEN numérique puis transmis au Directeur académique.</p> <p>Il est administrateur départemental de l'Espace Numérique de Travail e-primo et participe à ce titre à toutes les instances de la gouvernance de l'ENT. Il remplit les tâches habituelles de tout administrateur d'ENT en lien avec la Délégation Académique au</p>

	<p>Numérique (DAN).</p> <p>Il assiste le gestionnaire départemental M@gistere dans sa mission, notamment pour le volet pédagogique de la formation d'adultes, en lien avec les formateurs du département. (précisions sur les activités ci-dessous)</p> <p><i>Il accompagne les collectivités locales notamment dans l'élaboration des demandes de participation aux Appels à Projets nationaux.</i></p> <p><i>Il coordonne les évaluations nationales effectuées sur tablettes numériques.</i></p>
Compétences / expérience / qualification requises	<p>Les documents de référence sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le référentiel de compétences des enseignants (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013) ○ le C2i niveau 2 "Enseignant" défini dans la circulaire n° 2005-222 du 19 décembre 2005 <p>Des connaissances didactiques et pédagogiques ainsi qu'une certaine expertise technique sont indispensables à l'exercice de la fonction. Des qualités d'animation d'une équipe sont attendues. Les capacités de communication et la rigueur professionnelle sont nécessaires en particulier dans le cadre des relations partenariales. Il est nécessaire de posséder les connaissances relatives à la formation des enseignants et plus généralement la formation pour adultes.</p> <p>Des qualités d'écoute, de discrétion, de confidentialité et de loyauté sont attendues.</p> <p>La charge de travail du CPD numérique dépasse le simple cadre des horaires scolaires. Il est appelé à participer à des réunions de travail ou des actions en lien avec ses missions en dehors de ces heures.</p> <p><u>Qualifications requises :</u> titulaire du CAFIPEMF. L'option « enseignement et numérique » du CAFIPEMF sera appréciée. Le C2i2e est recommandé.</p>
Quotité	100%
Régime indemnitaire	NBI de 27 points de conseiller pédagogique Indemnité de fonction de conseiller pédagogique